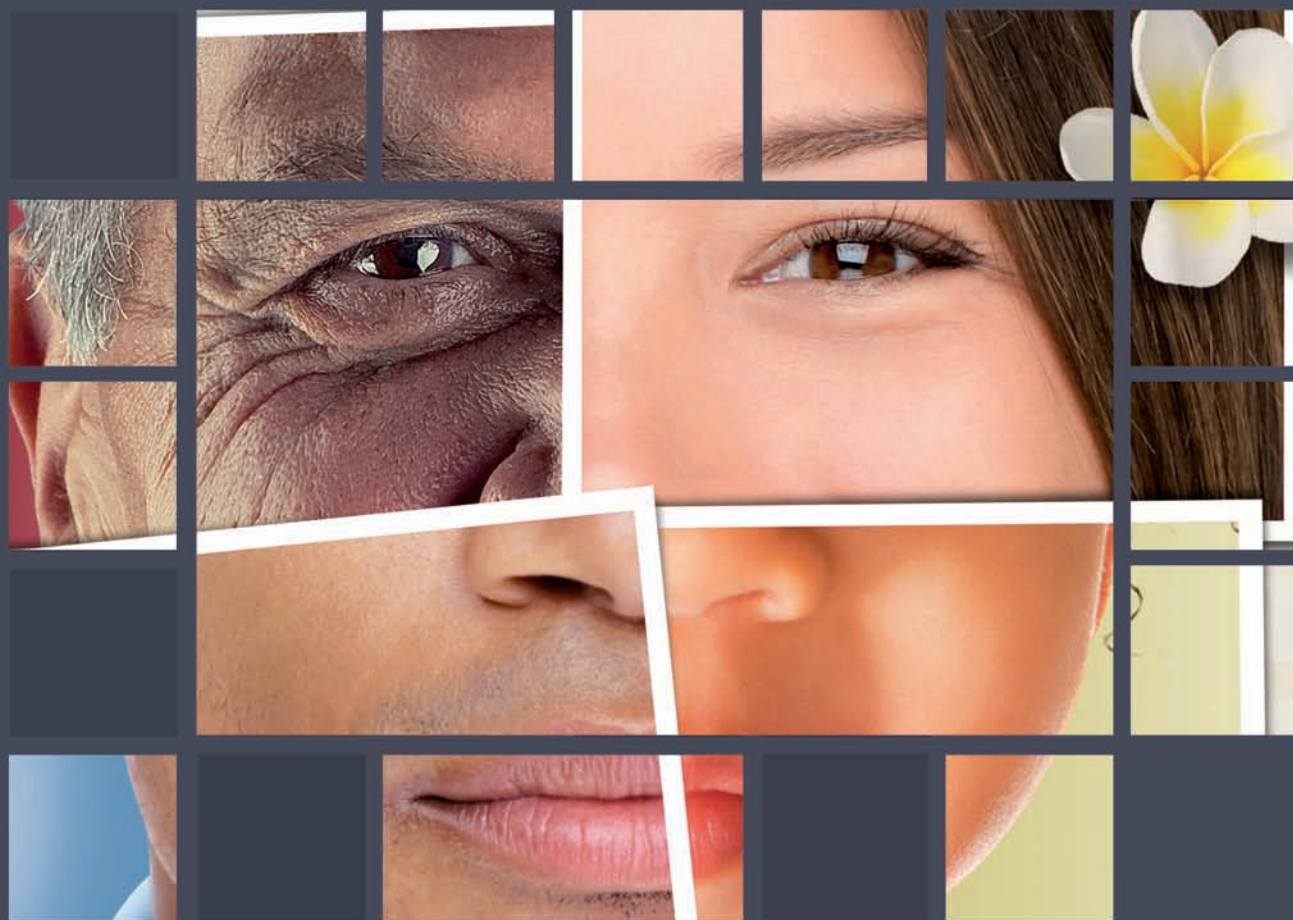


Points forts.

3

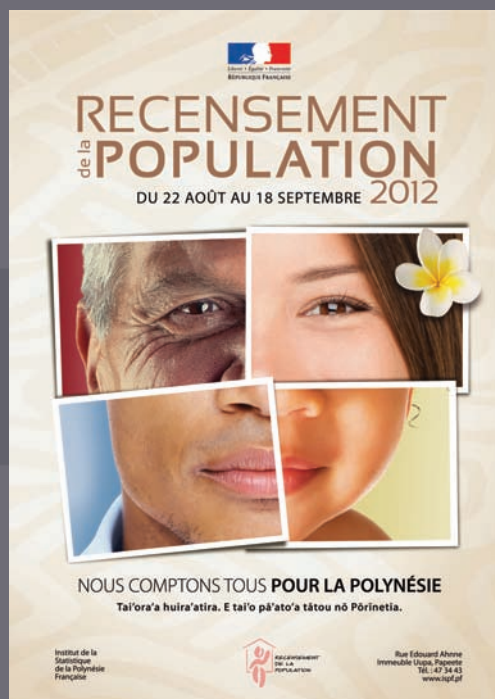
De la Polynésie française

ÉTUDES



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉQUIPEMENT
DES MÉNAGES EN 2012



Le taux d'équipement¹ des foyers polynésiens s'améliore sensiblement entre 2007 et 2012, mais de fortes disparités géographiques subsistent entre les communes urbaines de Tahiti et les autres communes de Polynésie française et, notamment, celles des archipels.

Le confort sanitaire de base est acquis pour la quasi-totalité des logements² mais avec de forts écarts selon les archipels.

Les équipements en télécoms progressent fortement, avec un développement de l'accès à l'Internet, et de la téléphonie mobile. À l'inverse dans les archipels, le taux d'équipement de certains équipements électroménagers est en baisse sur cinq ans.

Selon l'équipement concerné, les taux d'équipement par catégorie socioprofessionnelle peuvent varier dans un rapport de un à quatre. L'ordinateur et l'accès Internet sont ainsi les plus discriminants, alors que la TNT qui a remplacé définitivement la diffusion hertzienne depuis fin 2011 équipe aujourd'hui la quasi totalité des foyers et couvre tout le territoire.



1 : Ou proportion de ménages disposant d'un équipement donné.

2 : L'étude porte sur les logements utilisés exclusivement comme résidences principales.

Équipement des ménages en 2012

LE CONFORT SANITAIRE ET ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS CONTINUE DE S'AMÉLIORER

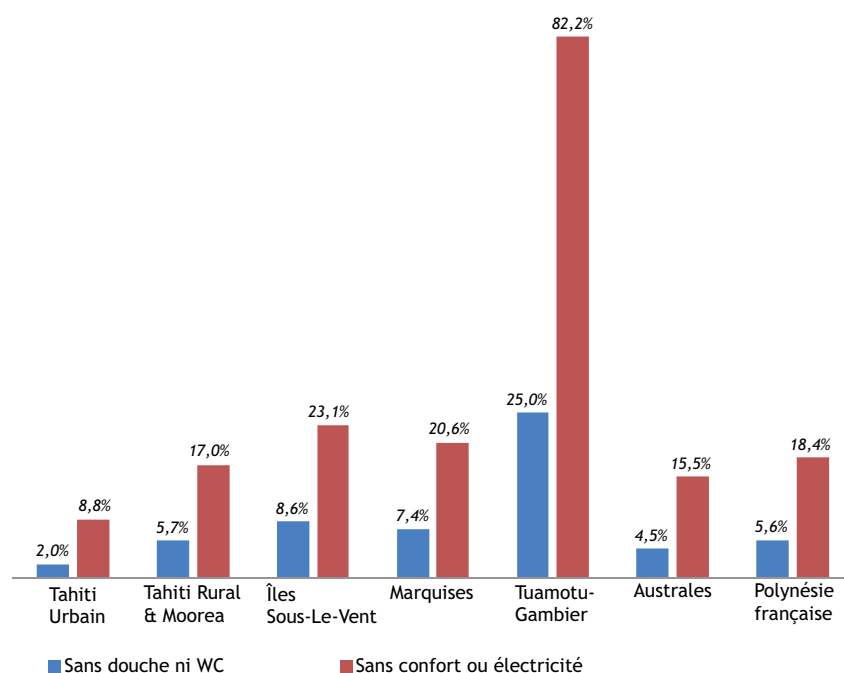
En 2012, le confort sanitaire de base est acquis pour la quasi-totalité des résidences principales. Plus de huit logements sur dix en Polynésie française et, neuf sur dix aux Îles Du Vent, bénéficient du confort sanitaire de base. Celui-ci se définit selon des critères d'accès à l'eau courante à l'intérieur du logement et, en particulier, la présence de toilettes intérieures et d'une salle d'eau, ainsi que la présence d'une cuisine intérieure au logement.

Sur l'archipel des Tuamotu, en revanche, la population est pénalisée par un accès difficile à l'eau en réseau. En particulier, seules 22 % des habitations disposent d'eau courante, soit un taux quatre fois plus faible que la moyenne de Polynésie française.

De même, la part des résidences principales disposant d'un accès à l'eau (intérieur ou extérieur au logement) et à l'électricité progresse de 10 points en dix ans pour atteindre 97 %. A contrario, la part de logements disposant du confort élémentaire (donc avec eau courante à l'intérieur du logement) est en légère baisse, passant de 91,6 % à 90 % en cinq ans. Alors que pour l'ensemble de la Polynésie française, neuf résidences sur dix sont reliées à un réseau d'alimentation en eau, les résidences situées aux Tuamotu-Gambier sont dépendantes à 85 % d'installations privées.

Le nombre d'« habitations précaires » baisse de moitié entre 2002 et 2012. Ces habitations précaires représentent encore 1 100 logements, qui abritent 3 800 individus. Les chefs de famille de ces logements sont principalement des chômeurs (44 %) et des ouvriers (25 %).

Graph. 1 - PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SANS ÉLÉMENTS DE CONFORT



Sources : Insee - ISPF, Recensement de la population 2012.



Fortes disparités géographiques sur le confort et sur l'eau chaude en particulier

En Polynésie française, deux tiers des résidences principales disposent de l'eau chaude. À Tahiti, trois quarts des habitations en disposent contre un tiers seulement dans les archipels. Les logements des Australes font exception avec un taux d'équipement en eau chaude proche de celui de Tahiti : les températures moins clémentes expliquent sans doute que les deux tiers des logements en soient pourvus³.

Le taux d'équipement en chauffe-eau électrique ou à gaz retrouve le niveau de 2002, soit quatre foyers sur dix. Il recule légèrement au profit du chauffe-eau solaire, dont l'usage progresse modérément, un foyer sur quatre en possède contre un sur cinq en 2002. Son usage reste plus développé aux Îles Du Vent que dans les archipels éloignés⁴.

De même, le recours à l'électricité par installation de panneaux photovoltaïques reste très marginal, du moins en mode d'approvisionnement principal (1 000 foyers en Polynésie française). Seuls les Tuamotu-Gambier font exception. Dans cet archipel, les panneaux photovoltaïques fournissent l'électricité à plus de 10 % des foyers, soit 500 logements. Cette situation n'a pas évolué depuis 2007. Une résidence principale sur cinq a toujours recours à un groupe électrogène privatif. L'accès au réseau électrique concerne huit logements sur dix, soit 15 points de moins que sur Tahiti.

Le taux de raccordement à un réseau d'évacuation d'eaux usées reste inchangé entre les deux derniers recensements. Sur la zone de Tahiti urbain 30 % des habitations sont raccordées à un réseau d'évacuation, principalement privatif. Sur Tahiti, seules les communes de Punaauia et Papeete sont équipées de réseaux collectifs publics. Ces communes se démarquent nettement, avec respectivement 40 % et 35 % de taux de raccordement, en raison de l'importance de l'habitat collectif et des lotissements privés. Dans les communes rurales de Tahiti, à l'instar des autres archipels, plus de neuf habitations sur dix disposent d'une fosse septique. La commune de Bora-Bora⁵ fait exception et a développé son réseau d'assainissement en lien avec l'activité touristique : 65 % des résidences principales se sont déclarées raccordées.

Enfin, seules 7 communes sur 48, dont cinq communes sur Tahiti (Arue, Faa'a, Papeete, Pirae, Punaauia) délivrent une eau potable à leurs administrés⁶. La réglementation métropolitaine rendant obligatoire l'accès à l'eau potable pour tous les logements en Polynésie française, cet objectif va constituer un des chantiers majeurs de développement pour les prochaines années.

VERS UNE STABILISATION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

Les ménages de Polynésie française sont globalement mieux équipés en 2012 qu'en 2007. Cependant pour certains équipements, les taux d'équipement diminuent entre 2007 et 2012 : c'est le cas pour le congélateur et la machine à laver. Ce dernier constat s'observe principalement dans les archipels éloignés. Aux Tuamotu-Gambier, pour ces deux équipements, la baisse est respectivement de 7 et 5 points en cinq ans, après avoir fortement progressé pendant la période intercensitaire précédente.

Toutefois, le taux d'équipement en congélateur est plus élevé dans les archipels éloignés qu'aux Îles Du Vent. Les ménages des Australes et des Marquises notamment, ont un taux d'équipement

3 : La température moyenne en saison sèche y est de 21°C., soit 4° de moins que sur l'archipel de la Société.

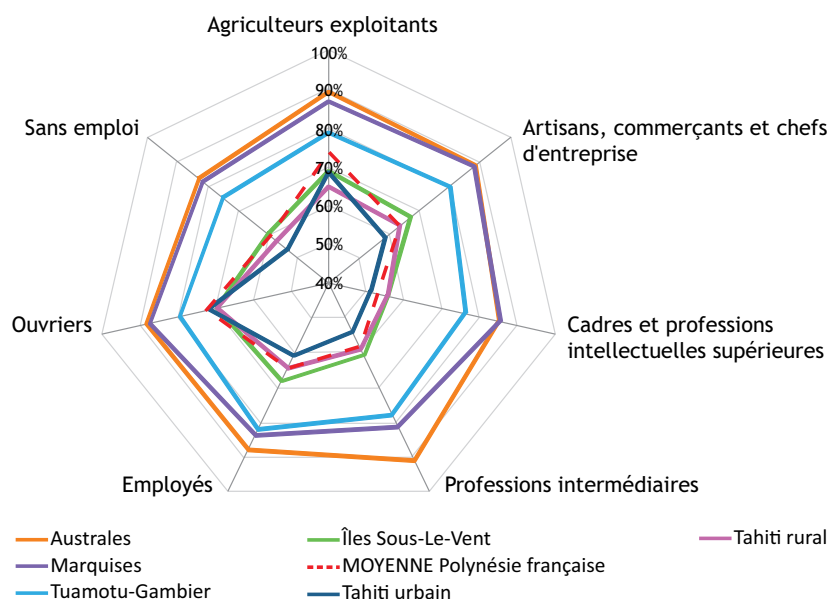
4 : Le développement du solaire serait pourtant économiquement profitable au niveau de la collectivité dans les archipels en raison de coûts de production supérieurs.

5 : La commune de Bora-Bora bénéficie pour ces investissements d'une contribution majeure des complexes hôteliers, qui profitent en retour d'une meilleure qualité des eaux lagunaires.

6 : L'obligation légale a été repoussée exceptionnellement au 31/12/2020 pour les 48 communes de Polynésie française.

supérieur de 26 et 24 points, l'écart est de 18 points aux Tuamotu-Gambier ; ces différences se justifient par les difficultés d'approvisionnement propres à ces archipels. Pour cet équipement, plus que la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de résidence est déterminant. Aux Australes et aux Marquises, notamment, neuf ménages sur dix sont équipés pour les catégories « employés », « cadres et professions assimilées » et « agriculteurs-exploitants ». De plus, sur ces trois archipels, plus d'un ménage sur six est équipé exclusivement de congélateur, alors que cela est marginal pour les ménages de Tahiti (moins de 2 %).

Graph.2 - TAUX D'ÉQUIPEMENT EN CONGÉLATEUR, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE ET LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MÉNAGE



Lecture : aux Australes, 90,9 % des ménages dont le chef est « employé » possèdent un congélateur à domicile.

Sources : Insee - ISPF, Recensement de la population 2012.

La téléphonie mobile est largement diffusée et de façon homogène sur tous les archipels. Le taux d'équipement est d'ailleurs un des plus élevés de tous les territoires ultra-marins (90 % contre 87 % en Nouvelle-Calédonie). De fait, de nombreux ménages optent pour une communication exclusivement par voie mobile, sans ligne de téléphone fixe au foyer. Le téléphone fixe ne progresse plus et le taux d'équipement est plus faible dans les constructions les plus récentes. Le nombre de ménages ayant un accès à Internet progresse de 16 % par rapport à 2007 mais la moitié des ménages des Îles Du Vent ne sont pas équipés. Dans les archipels, les taux d'accès à Internet sont beaucoup plus faibles. Le développement de l'internet y est pénalisé par le plus faible taux d'équipement en ordinateur, et par le faible accès au téléphone fixe. Aux Tuamotu-Gambier, moins d'un foyer sur quatre dispose du téléphone fixe et un foyer sur sept est connecté à Internet⁷.

Inversement la TNT s'est fortement répandue. L'ensemble des archipels est couvert et le taux d'équipement est relativement homogène.

La climatisation est toujours peu développée, elle est présente dans un ménage sur quatre. Le taux d'équipement est deux fois plus élevé aux Îles Du Vent qu'aux Îles Sous-Le-Vent et marginal dans les autres archipels. La climatisation équipe principalement les logements de 1 ou 2 pièces et reste un marqueur social. Les foyers dont le chef de ménage est cadre ou assimilé en sont majoritairement équipés. Inversement, 11 % des ménages dont le chef est agriculteur ou ouvrier en sont équipés.

7 : A contrario, 78 % des ménages disposant conjointement du téléphone et d'un ordinateur bénéficient d'une connexion internet à domicile.

Tab.1 - ÉLÉMENTS DE CONFORT ET ÉLECTROMÉNAGER PAR SUBDIVISION

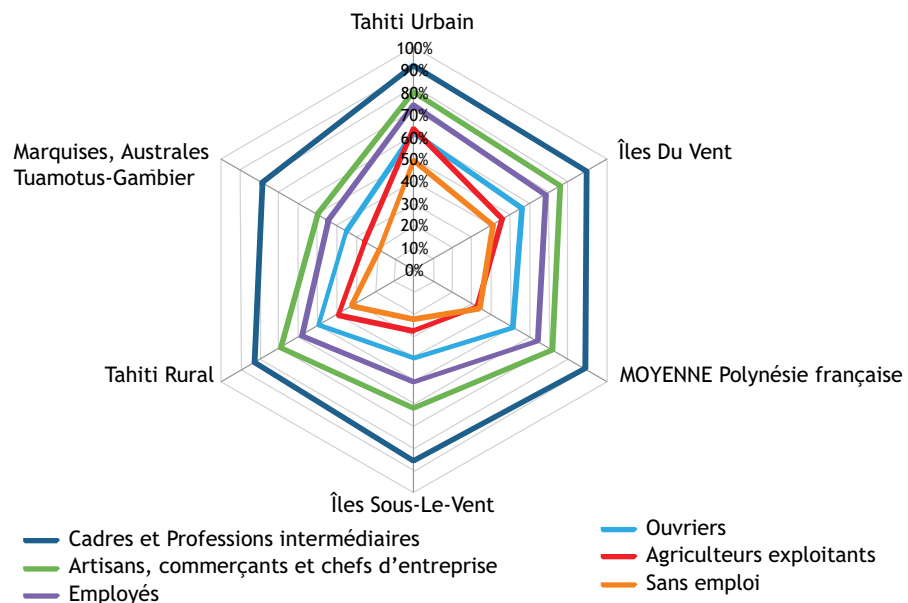
	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Australes	Îles Tuamotu-Gambier	Total général
Unité : %						
Eau courante à l'intérieur du logement	95,8	91,4	91,9	94,0	22,5	90,3
Douche ou baignoire intérieure	95,6	88,9	91,0	93,3	70,2	92,8
WC intérieur	95,9	90,6	91,6	94,7	73,5	93,6
Pièce climatisée	23,0	9,8	4,5	1,7	4,8	18,9
Chauffe-eau électrique ou à gaz	47,4	33,3	16,9	62,4	12,4	42,6
Chauffe-eau solaire	32,9	14,2	9,2	5,9	4,0	27,0
Eau chaude dans le logement	74,5	45,6	24,9	66,7	15,7	64,9
Machine à laver	93,3	86,3	87,4	89,5	81,8	91,4
Congélateur	60,4	64,6	84,3	86,7	78,3	63,6
Ordinateur	63,6	41,9	38,7	34,6	33,5	57,2
Connexion à Internet	49,3	28,3	20,9	20,1	16,9	42,7
Réception TNT	87,9	79,7	80,8	84,0	74,6	85,6
Téléphone fixe	54,9	42,3	52,2	53,5	24,2	51,2
Téléphone mobile	92,4	83,1	77,3	74,7	87,3	89,9

Sources : Insee - ISPF, Recensement de la population 2012.

ÉQUIPEMENT PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE : LA FRACTURE NUMÉRIQUE RESTE TRÈS MARQUÉE

Six ménages sur dix disposent d'un ordinateur à domicile, mais les ménages des archipels sont beaucoup moins équipés. Pour cet équipement, la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage est cependant plus déterminante que l'archipel de résidence. Aux Îles Du Vent 93 % des ménages dont le chef est cadre en disposent, contre 41 % des ménages où le chef de famille est sans emploi. Dans les archipels, la « fracture numérique » est plus marquée encore puisque le rapport entre les mieux équipés et les moins bien lotis varie de 1 à 4, voire de 1 à 5 aux Tuamotu-Gambier. Ainsi, aux Îles Sous-Le-Vent, 87 % des ménages dont le chef de famille est cadre disposent d'un ordinateur contre 22 % des ménages où le chef est sans emploi.

Graph.3 - TAUX D'ÉQUIPEMENT EN ORDINATEUR, SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MÉNAGE ET LIEU DE RÉSIDENCE



Sources : Insee - ISPF, Recensement de la population 2012.

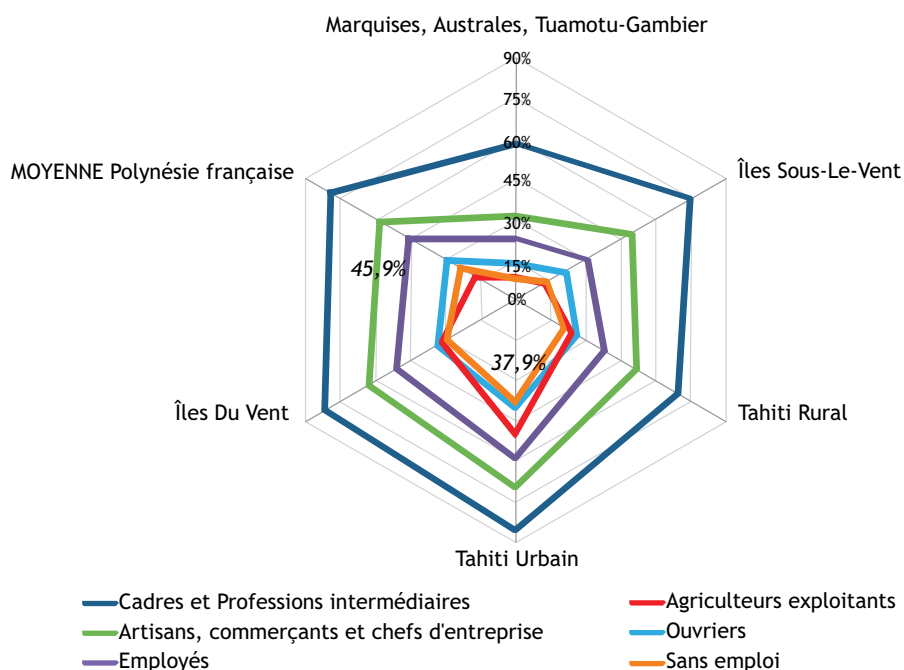
Tab.2 - TAUX D'ÉQUIPEMENT PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

	Eau dans le logement	Chauffe-eau solaire	Climatisation	Au moins une voiture	TNT	Ordinateur	Accès internet
Unité : %							
Agriculteurs exploitants	65,8	10,9	5,2	56,2	75,8	32,5	17,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	92,8	32,4	27,4	87,6	88,2	71,5	58,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	96,6	54,1	49,5	95,0	88,6	92,4	87,3
Professions intermédiaires	94,1	40,8	32,7	92,4	88,9	85,7	74,3
Employés	93,0	28,2	18,5	84,1	89,4	63,8	45,9
Ouvriers	90,1	18,5	9,3	75,8	87,4	51,3	29,6
Sans emploi	88,3	20,4	11,9	61,3	80,0	34,2	23,8
Moyenne Polynésie	90,3	27,0	18,9	77,1	85,6	57,2	42,7

Sources : Insee - ISPF, Recensement de la population 2012.

En lien avec l'équipement informatique, l'accès Internet à domicile concerne moins d'un ménage sur deux. Il est également segmenté selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. Ainsi neuf cadres (et assimilés) sur dix sont connectés à Internet à domicile, contre un ouvrier sur trois, un chômeur sur quatre et un agriculteur sur six.

Graph.4 - TAUX D'ACCÈS À INTERNET SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MÉNAGE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE



Sources : Insee - ISPF, Recensement de la population 2012.

COMPARATIF AVEC LES AUTRES DOM-TOM : ANTILLES, GUYANE, LA RÉUNION, NOUVELLE-CALÉDONIE

En termes de confort sanitaire de base, la situation de la Polynésie française est similaire à celle de la Nouvelle-Calédonie. Le taux de confort est inférieur de 10 points par rapport aux Antilles ou à la Réunion. Inversement l'accès à l'eau chaude dans le logement est plus fréquent dans les deux territoires du Pacifique, à l'exception de la Réunion où un foyer sur trois est équipé de chauffe-eau solaire. Contrairement aux DOM, la potabilité de l'eau n'est pas un critère de confort pris en compte, il ne fait actuellement pas partie des questions posées dans le cadre du recensement de la population.

Le taux d'équipement en climatisation des ménages polynésiens est plus faible que celui des ménages de Nouvelle-Calédonie ou de Guadeloupe, mais équivalent à celui de La Réunion.

Comparativement aux autres DOM, le taux de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées est beaucoup plus faible et la situation n'a pas évolué depuis 2007. Les réseaux collectifs sont rares, à l'exception de systèmes privés. ■

Tab.3 - COMPARATIF : CONFORT DU LOGEMENT ET TAUX D'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES DANS LES AUTRES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Part des résidences principales équipées en...	Polynésie française	dont Tahiti et Moorea	Nouvelle-Calédonie (2009)	La Réunion (2010)	Guadeloupe	Martinique	Guyane
Unité : %							
Confort sanitaire de base	82,0	88,3	84,0	95,0(1)	96,0	n.d.	n.d.
Électricité en réseau	95,7	97,4	94,4	99,0	98,0	99,0	n.d.
Eau chaude dans le logement	64,9	74,5	n.d.	85,7	54,5	60,4	40,6
Chauffe-eau solaire	27,0	32,9	17,8	34,4(2)	13,0	12,2	2,3
Ni eau, ni électricité	0,8	0,5	1,3	0,1	0,5	0,4	9,1
Climatisation	18,9	23,0	34,6	19,3	34,0	18,4	29,4
Évacuation à même le sol	2,8	2,1	n.d.	1,1	4,1	3,8	15,0
Réseau d'évacuation	17,5	19,8	n.d.	44,5	n.d.	n.d.	n.d.
Au moins une voiture	77,1	83,4	77,0	70,0	67,4	71,7	57,2

(1) Données Enquête 2006.

(2) Selon le décret d'avril 2009, toute nouvelle construction doit être équipée en chauffe-eau solaire.

NB : cf . Reunion plan GERRI : obligatoire en 2030 et pour toutes les nlls const depuis 2009 (décret avril 2009 de C-E Sol).

Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population.

SOURCES

- Les résultats présentés dans cet article sont issus essentiellement du recensement général de la population de Polynésie française réalisé du 22 août au 18 septembre 2012.

DÉFINITIONS

Assainissement collectif : réseau de collectage et de traitement des eaux usées ; au sens strict, il n'existe que très peu de réseaux collectifs, à l'exception de systèmes privés dit « autonomes », en lotissements principalement.

Ménage : notion statistique qui regroupe l'ensemble des occupants d'un même logement, qu'ils partagent ou non un lien de parenté.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Taux d'équipement : pour un bien ou service donné (véhicule ou abonnement téléphonique par exemple) cela correspond à la proportion de ménages qui déclarent en disposer au moment du Recensement de la population.

Confort sanitaire de base : notion relative à la qualité du logement qui regroupe trois critères relatifs à l'eau courante dans le logement ; le confort « de base » implique la présence d'eau courante à l'intérieur du logement dans la salle d'eau, les toilettes et la cuisine. On définit parfois des critères complémentaires de confort pour y inclure l'accès à l'électricité et l'eau chaude notamment.

Le logement confortable doit comporter des installations sanitaires (donc un accès à l'eau privatif), ainsi que l'électricité.

Zone urbaine de Tahiti : dans ce document, on y inclut les cinq communes limitrophes de Papeete soit Punaauia, Faa'a, Pirae, Arue et Mahina. Moorea est ainsi rattachée à la zone de Tahiti rural

BIBLIOGRAPHIE

- Frouté O., « Recensement de la population de Polynésie française », Insee Première n° 543, septembre 1997.
- Bar L., « Recensement 2002, 245 516 habitants en Polynésie française », Points Forts de la Polynésie française n° 4/2003, août 2003.
- Bodet C., • Monchois X., « Recensement en Polynésie française 2007 : la croissance de la population ralentit depuis 2002 », Insee Première n° 1230, mars 2009.
- Merceron S., « Légère croissance de la population en Polynésie française malgré un déficit migratoire sans précédent », Insee Première n° 1474, novembre 2013.
- Ellacott K., « Les logements en Polynésie française en 2012 », Points Forts de la Polynésie française, n° 4/2014, juillet 2014.

Équipement des ménages en 2012

Les plus fortes variations de taux d'équipement sur 5 ans :

- à la hausse :
 - + 16 points pour internet,
 - + 11 points pour l'ordinateur,
 - + 3 points pour le chauffe-eau solaire.
- stable :
 - + 1 point pour la climatisation et la voiture,
 - 0 point pour le chauffe-eau électrique ou à gaz,
 - 1 point pour les 2 roues.
- à la baisse :
 - 2 points pour la machine à laver,
 - 3 points pour le congélateur séparé.

42,7 %

C'est le taux d'accès moyen à internet.